



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

**Monsieur Étienne Schneider**  
**Ministre de l'Économie**  
**19-21, boulevard Royal**  
**L-2449 Luxembourg**

N/réf. : 136/2015 – SH/CF

Luxembourg, le 19 octobre 2015

Concerne :    Projet de règlement grand-ducal établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes, et modifiant le règlement grand-ducal du 8 janvier 2015 transposant la directive 2013/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relative à la sécurité des opérations pétrolières et gazières en mer et modifiant la directive 2004/35/CE

Monsieur le ministre,

Par lettre du 08 septembre 2015, vous avez soumis le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH  
Directeur

Jean-Claude REDING  
Président